

Machinerie administrative, bourses et allocations de mobilité

21 novembre 2024

Calendrier de la mobilité académique

- **4 décembre 2024** – date limite choix de mobilité académique (avant midi)
- **Février** – publication des attributions dans les universités
- **Février à juin** – dossiers d’inscription dans les universités d’accueil + candidatures pour les bourses
- **Avril à juillet** – réception des lettres d’acceptation et démarches pour le visa

Calendrier de la mobilité mixte

- **28 novembre 2024** – date limite choix de mobilité (avant midi)
- **Décembre 2024** – le jury mobilité mixte
- **Janvier à mars** – accompagnement à la recherche de stage
- **Février** – publication des attributions dans les universités
- **Février à juin** – dossiers d'inscription dans les universités d'accueil + candidatures pour les bourses
- **Avril à juillet** – réception des lettres d'acceptation et démarches pour le visa
- **Janvier à avril 2026** (en fonction des dates de votre semestre en université) – signature de vos conventions de stage et démarches pour le visa de stage

La mobilité académique

Procédure « d'attribution des places de mob internationale 3A »:

« Toutes les étudiantes et tous les étudiants devront classer 6 vœux, dans un minimum de 2 pays, pour leur échange universitaire (un ou deux semestres). Pour qu'une mobilité soit éligible, il convient que l'étudiante ou l'étudiant puisse justifier au minimum d'un niveau B2 dans la langue d'enseignement du partenaire.

Chaque année, en fonction des exigences et prérequis des partenaires institutionnels, certaines destinations ne seront ouvertes qu'aux étudiantes et étudiants ayant validé leur première année avec « honneur » en première session. La liste des places de mobilité réservées aux étudiants ayant validé avec "honneur" » la 1ère année sera connue des étudiants 3 semaines avant la date arrêtée pour la sélection des vœux.

Tout vœu non éligible (niveau de langue ou « honneur ») sera considéré comme nul. »

La mobilité académique

Procédure « d'attribution des places de mob internationale 3A »:

- *En cas de vœux identiques de la part d'étudiantes ou étudiants :*

1. Une étudiante ou un étudiant qui suivrait un cours Lv3 dans la langue du pays ou la langue d'enseignement serait prioritaire : avec un minimum d'au moins 4 semestres à la fin de la 2A. Le nombre de semestres de la période d'apprentissage, dans un cadre académique reconnu, doit être « ininterrompu » pour être pris en compte.

2. Dans un deuxième temps : L'analyse croisée par la DRI des projets de mobilités qui seront classés en fonction de critères connus : l'enrichissement académique (diversité des approches académiques et spécificité du partenariat) ; le développement personnel et culturel (exposition à d'autres cultures et compétences linguistiques), les liens avec les projets de Master et/ou professionnel (spécificité académique, réseautage international, employabilité), l'impact potentiel sur la société (dialogue interculturel et contribution à toute forme de développement sur place).

La mobilité académique

Procédure « d'attribution des places de mob internationale 3A »:

- *En cas de vœux identiques de la part d'étudiantes ou étudiants :*

3. Dans un troisième temps : Si départager deux étudiantes ou étudiants est encore impossible : le nombre de A et de B obtenus lors de la première session du jury de 1A (à l'exclusion de évaluations en LV) sera utilisé : seront considérés dans un premier temps l'ensemble des A et B dans un « panier unique ». Si, l'égalité persiste le nombre de A sera alors pris en considération.
4. Dans un quatrième temps, en cas « d'égalité » persistante un tirage au sort sera, en dernier recours, effectué afin d'attribuer la ou les places au sein du partenaire (en plus des équipes de la Direction des RI, un membre de l'équipe administrative et enseignante de SPL assistera au tirage au sort.)

Quelques sites

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>

<http://www.cleiss.fr/particuliers/ceam.html>

<https://www.ameli.fr/assure/adresses-et-contacts/lobtention-dun-document/commander-une-carte-europeenne-dassurance-maladie-ceam>

I. Conditions générales

b. Le coût des études et les aides financières

- **Les droits d'inscription en 3ème année sont payés à Sciences Po Lille**
- **Les universités partenaires vous fourniront un récapitulatif des dépenses courantes d'un-e étudiant-e sur place**
 - **Les frais de passeport, visa et assurance sont à prévoir**
- **Possibilités d'obtention de bourses pour la mobilité internationale**

Bourses

Il existe différentes bourses de mobilité (elles sont toutes liées à des critères sociaux):

- Les allocations Erasmus+ (allocation complète et allocation partielle)
- Les bourses sur fonds propres de SPL
- Les bourses d'Aide à la Mobilité Internationale (AMI) du Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Les bourses Mermoz de la région Hauts-de-France
- Les bourses de votre région d'origine (vous devez voir directement avec elle)



- Les bourses de deux régions ne sont pas cumulables
- Les bourses du ministère et de la région ne sont pas cumulables
- **Les différentes bourses et allocations ne sont versées qu'une fois en mobilité et après transmission du certificat de présence**
- **Nous sommes tributaires des calendriers de la Région et de l'agence Erasmus+**

L'allocation Erasmus+

Destinée aux étudiant-es partant dans le cadre du Programme Erasmus+, elle couvre une partie (**allocation partielle**) ou la totalité du séjour (**priorité donnée ici aux boursiers, en tenant compte des échelons de bourse**).

Attention l'allocation Erasmus + n'est pas automatique (des mobilités sont réalisées sans allocation): elles sont liées aux critères sociaux (tranche de droits de scolarité lors de l'inscription, T13 exclu)

- une fois par cycle d'études pour un maximum de 12 mois par cycle

I. Conditions générales

b. Le coût des études et les aides financières

L'allocation Erasmus+ Etudes

Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil* :

GROUPE 1 : 292 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède

GROUPE 2 : 225 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)

Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

GROUPE 3 : 225 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)

Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

* Montant des allocations en 2024/2025

I. Conditions générales

b. Le coût des études et les aides financières

L'allocation Erasmus+ Stages

Destinée aux étudiant-es partant dans le cadre du Programme Erasmus+, elle couvre une partie (**allocation partielle**) ou la totalité du séjour (**priorité donnée ici aux boursiers, en tenant compte des échelons de bourse**).

Attention l'allocation Erasmus + n'est pas automatique (des mobilités sont réalisées sans allocation): elles sont liées aux critères sociaux (tranche de droits de scolarité lors de l'inscription, T13 exclu)

Le montant de l'allocation dépend du pays d'accueil* :

GROUPE 1 : 442 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)

Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède

GROUPE 2 : 375 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)

Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie

GROUPE 3 : 375 €/mois (somme à mettre à jour selon les consignes de l'Agence)

Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie



* Montant des allocations en 2024/2025

I. Conditions générales

b. Le coût des études et les aides financières

Le programme Erasmus+

Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28€	10 à 99 km : 56€
100 à 499 km : 211€	100 à 499 km : 285€
500 à 1999 km : 309€	500 à 1999 km : 417€
2000 à 2999 km : 395€	2000 à 2999 km : 535€
3000 à 3999 km : 580€	3000 à 3999 km : 785€
4000 à 7999 km : 1188€	4000 à 7999 km : 1188€
Plus de 8000 km : 1735€	Plus de 8000 km : 1735€
+	+
jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

I. Conditions générales

b. Le coût des études et les aides financières

La prise en charge de l'inscription au TOEFL

Pour les étudiant-es boursiers demandant dans un de leurs deux premiers vœux une université qui exige le TOEFL.

Les modalités de la prise en charge (*remboursement en 2025*) sont :

- boursiers échelons 6 et 7 : 200€
- boursiers échelons 3, 4 et 5 : 150 €
- boursiers échelons 0, 0bis, 1 et 2: 100 €

Pièces à fournir avec la fiche de choix et le projet de mobilité avant le 4 décembre 2024 :

- La photocopie de la carte d'étudiant
- L'attestation nominative de participation au test, avec la note obtenue
- L'attestation définitive de bourse 2024/2025
- Le RIB au nom de l'étudiant

I. Conditions générales

b. Le coût des études et les aides financières

Les bourses sur fonds propres de SPL

- Les allocations sont attribuées lors de la Commission de Mobilité Internationale de Sciences Po Lille.
- Quotient familial* inférieur ou égal à 25 000€
- **Pour la mobilité annuelle**
 - Social : 1000€
 - Coût de la vie : Pays catégorie A : 900€ ; Pays catégorie B : 450€
 - Transport : 600€
- **Pour la mobilité semestrielle**
 - Social : 500€
 - Coût de la vie : Pays catégorie A : 450€ ; Pays catégorie B : 250€
 - Transport : 600€

Mobilité soutenable – 100 € (à la fin de mobilité sur présentations des justificatifs AR)

Les bourses régionales Mermoz

- Être pré-sélectionné lors de la Commission de Mobilité Internationale de Sciences Po Lille
- Non cumulable avec la bourse du Ministère de l'Enseignement Supérieur (AMI)
- Si vous êtes originaire d'un autre pays, vous ne pouvez obtenir cette bourse pour une mobilité dans le pays d'origine
- Quotient familial inférieur à 30 000 €
- Durées : **4 à 26 semaines consécutives en Université** et **12 à 26 semaines consécutives en stage**
- **Une seule fois dans le cursus**

Les bourses régionales Mermoz

- **Bourse « frais de séjour »**

Dégressivité en fonction du quotient familial : le montant maximum est de 92,40€ par semaine et sera attribué aux étudiants dont le quotient familial se situe entre 0 et 12 000€.

Ce montant diminue progressivement pour les étudiants dont le quotient familial se situe entre 12 001 et 30 000€. Le minimum de la bourse est de 150€ pour l'ensemble de la mobilité.

- **Bourse « frais de voyage»**

Montant forfaitaire de 300€ réservé aux étudiants boursiers sur critères sociaux de l'enseignement supérieur.

Les bourses d'aide à la mobilité pour les étudiants boursiers du Ministère de l'Enseignement Supérieur

- Etre boursier de l'Enseignement Supérieur
- Non cumulable avec la bourse régionale des Hauts-de-France (Mermoz)
- Etre sélectionné lors de la Commission de Mobilité Internationale de Sciences Po Lille

- Durée des mensualités : **de 1 à 10 mois**
- Peut être obtenue plusieurs fois, avec un maximum de 10 mois financés

400€/mensualité

Candidater pour une bourse

Constituer un dossier et l'envoyer à mobilitesortante@sciencespo-lille.eu
avant le 25 avril 2025.

Documents demandés

- Une lettre d'explication pour les bourses demandées (sauf Erasmus+)
- Le formulaire de demande d'aide à la mobilité internationale
- La dernière fiche d'imposition du foyer fiscal (des deux parents si séparés)
- L'avis définitif du CROUS (si concerné)
- La fiche de création fournisseur et un RIB à votre nom
- Toute pièce justifiant l'obtention de bourses

Les attributions des bourses se font lors de la CMI en juin dédiée aux mobilités des 3A.

Contacts

Vos contacts à Sciences Po Lille

Mme Katarzyna CZERNICKA
katarzyna.czernicka@sciencespo-lille.eu

Mme Juliane LAPORTE
juliane.laporte@sciencespo-lille.eu

M. Mehdi LE ROY
mehdi.leroy@sciencespo-lille.eu



9 rue Angellier
59000 Lille

www.sciencespo-lille.eu



Une bonne année de mobilité ça se prépare... !